

L'EUROPE & LA RÉGION PARTENAIRES DE VOS PROJETS EN AUVERGNE

LANCEMENT DU PEI-AGRI 2014 - 2020 PDR AUVERGNE


RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
DES TERRITOIRES


DEVELOPPER
L'INNOVATION
DANS LES ENTREPRISES




ACCOMPAGNER
LES JEUNES
PAR LA FORMATION


POUSSER
LA RECHERCHE


AGIR
POUR
L'ENVIRONNEMENT

JEUDI 4 FEVRIER 2016 – CLERMONT-FERRAND




L'EUROPE
S'ENGAGE
AUVERGNE - Rhône-Alpes
avec le FEADER

AUVERGNE - Rhône-Alpes



La mise en œuvre du PEI dans le cadre du PDR Auvergne



AUVERGNE - Rhône-Alpes

Pascale BION
Marie-Pierre PIEL

Le PEI - PDR Auvergne

- Mesure 16.1 du PDR
- Thématiques
- Animation M16
- Lien avec la S3
- Calendrier animation / lancement AAP



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

- 2 types de soutien :
 - Mise en place des G.O. du PEI
 - Fonctionnement et mise en œuvre des projets des G.O.
- Objectif du G.O. :

Elaborer un projet innovant apportant une solution opérationnelle à un besoin exprimé par les agriculteurs ou les forestiers

→ Approche ascendante (« bottom-up »)

Le G.O. n'existe que le temps de la conception et de la mise en œuvre du projet



AUVERGNE - Rhône-Alpes

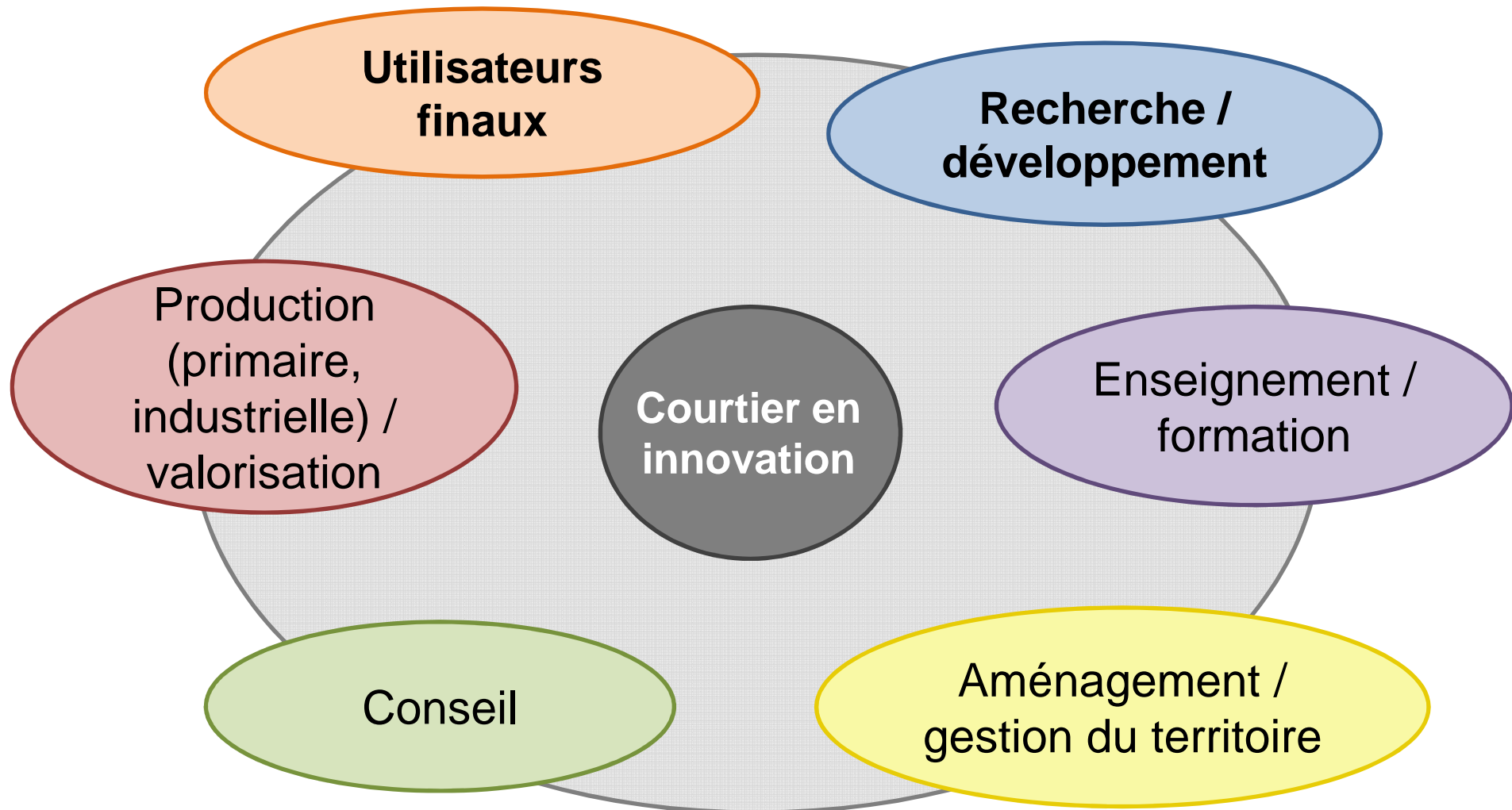
Critères d'éligibilité du projet :

- partenariat constitué d'acteurs de différente nature avec **compétences et expertises complémentaires**, dont au moins:
 - un acteur de la **recherche** ou du **développement**
 - et des **agriculteurs ou forestiers**
- **projet nouveau et innovant**
- opération réalisée en **Auvergne**
- limites temporelles claires (**un début / une fin**)
- **diffusion gratuite** des résultats (notamment via Réseau PEI)

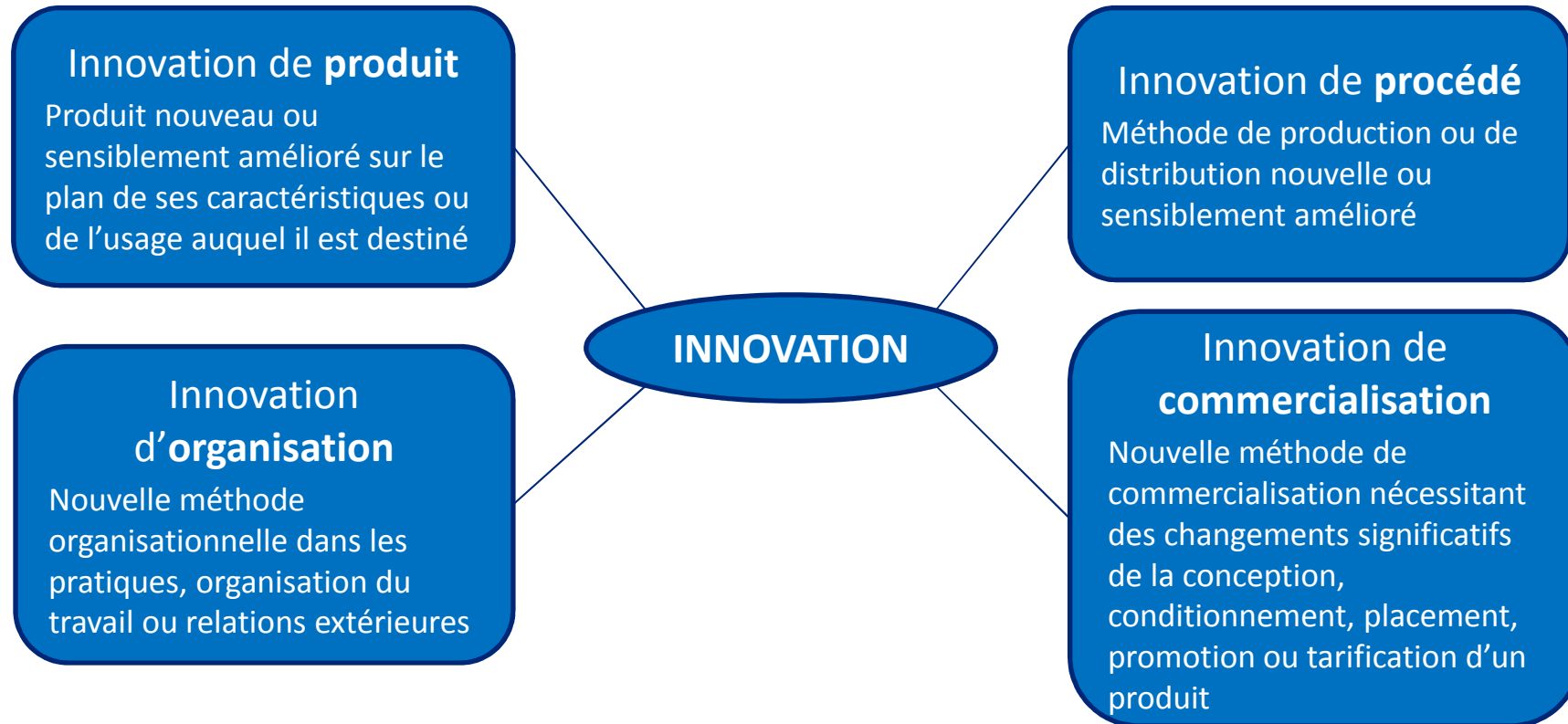


AUVERGNE - Rhône-Alpes

- La diversité des acteurs du projet collaboratif



- 4 catégories d'innovation (d'après le Manuel d'Oslo, 2005)

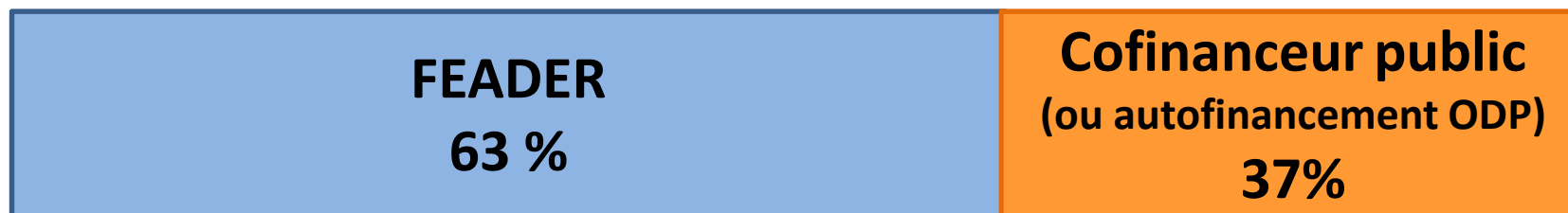


- Des degrés d'innovation



Financement :

- FEADER : 4 500 000 € sur la Mesure 16
- **Taux d'aide :**
 - Hors secteur concurrentiel : 100% des dépenses éligibles
 - Secteur concurrentiel : dépendamment du projet et des régimes d'aide d'Etat en vigueur



- **Durée de l'aide :**
 - 1 an pour mise en place du GO (le cas échéant)
 - 2 ans pour fonctionnement du GO et mise en œuvre du projet



Dépenses éligibles :

Mise en place du GO

- **Etudes** liées à l'élaboration du projet (études de faisabilité, études de marché, plans de développement)
- **Conseil, expertise, courtage en innovation**
- **Dépenses de déplacement, de restauration ou d'hébergement** nécessaires à la mise en place du partenariat

Fonctionnement du GO et mise en œuvre du projet

- **Animation** (personnel ; déplacement)
- **Fonctionnement de la coopération** (personnel ; déplacement, restauration, hébergement ; location ; conseil, expertise)
- **Formation** des membres du partenariat en lien direct avec le projet
- **Coûts directs des actions** (investissements spécifiques liés à la mise en œuvre du projet ne pouvant être aidés au titre d'autres mesures, tests)
- **Coûts indirects** (taux forfaitaire)
- **Diffusion des résultats** (publications, communication)



Thématiques investies par les *focus groups* européens :

Elevage

Analyse comparative de la performance des exploitations

Zones d'intérêt écologique

Efficacité des engrais

Ressources génétiques

Territoires à haute valeur naturelle

Lutte intégrée contre les nuisibles de la Brassica

Emissions du bétail

Systèmes de polyculture

Nouveaux intrants en agriculture

Agriculture biologique

Prairies permanentes

Agriculture de précision

Protéagineux

Chaînes d'approvisionnement alimentaires courtes

Matière organique du sol

Maladies transmises par le sol

Eau et agriculture

+ à venir : Mobilisation durable du bois
Agroforesterie

<http://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/content/focus-groups>

Les thématiques ciblées en Auvergne :

- Valorisation locale des matières premières
- Elevage / prairie / bocage
- Eau / sol
- Climat / énergie
- Forêt / bois



Liens notamment possibles avec les travaux des focus groups sur :

- *Eau et agriculture*
- *Chaînes d'approvisionnement alimentaires courtes*
- *Elevage*
- *Agriculture biologique*
- *Prairies permanentes*
- *Maladies transmises par le sol*
- ...



Animation autour de la mesure 16

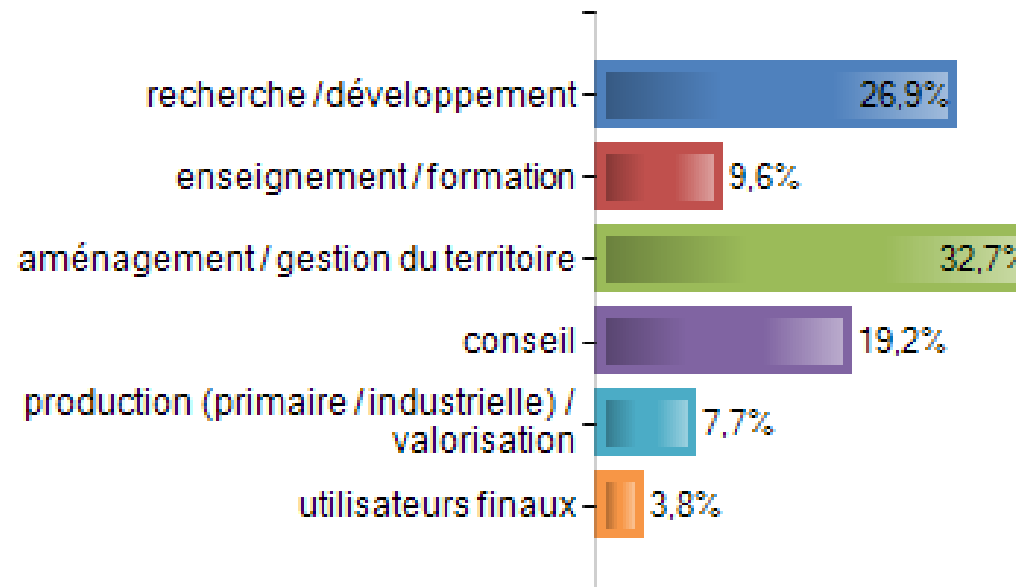
- *Objectif* : dynamiser l'émergence de projets collaboratifs en amont des AAP
- *Forme* :
 - **Sondage** pour évaluer les besoins
 - Evénement de **lancement du PEI**
 - **Réunions thématiques** visant :
 - l'interconnaissance des acteurs
 - la remontée des sujets émergents



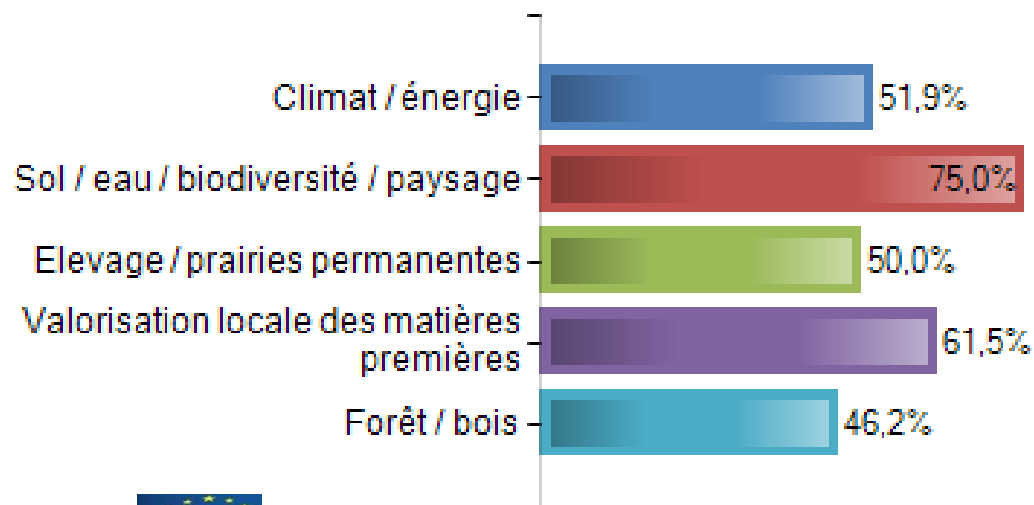
Principaux résultats du sondage :

Nombre de réponses : 52

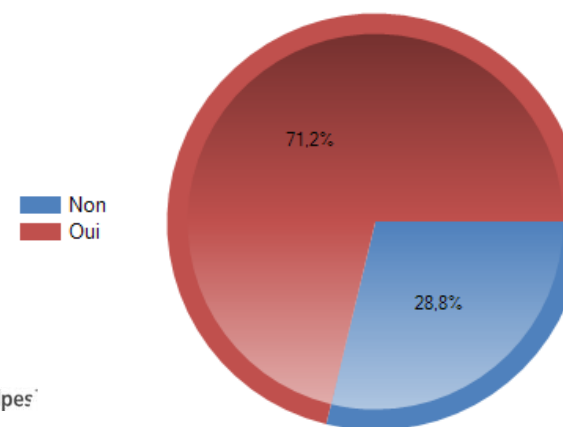
Sphère dominante de la structure



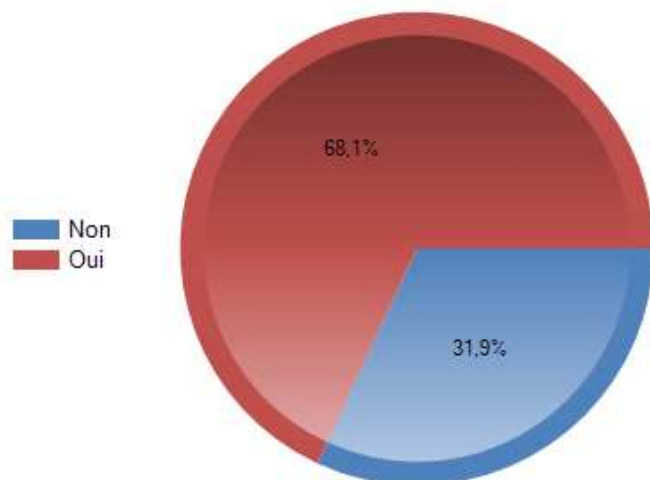
Thématiques



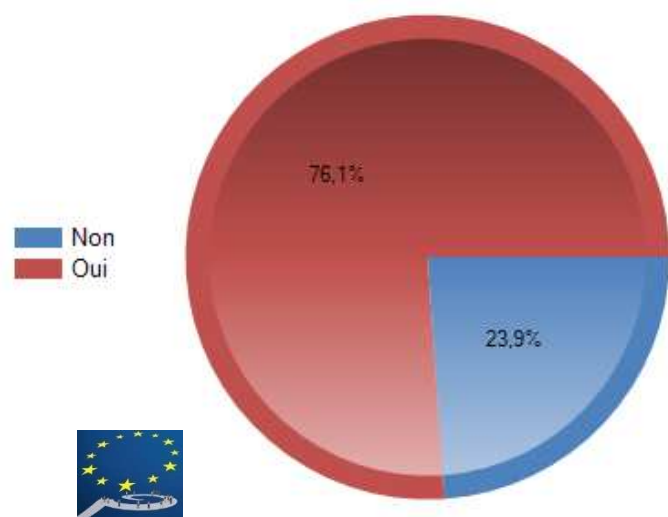
Idée(s) de projet



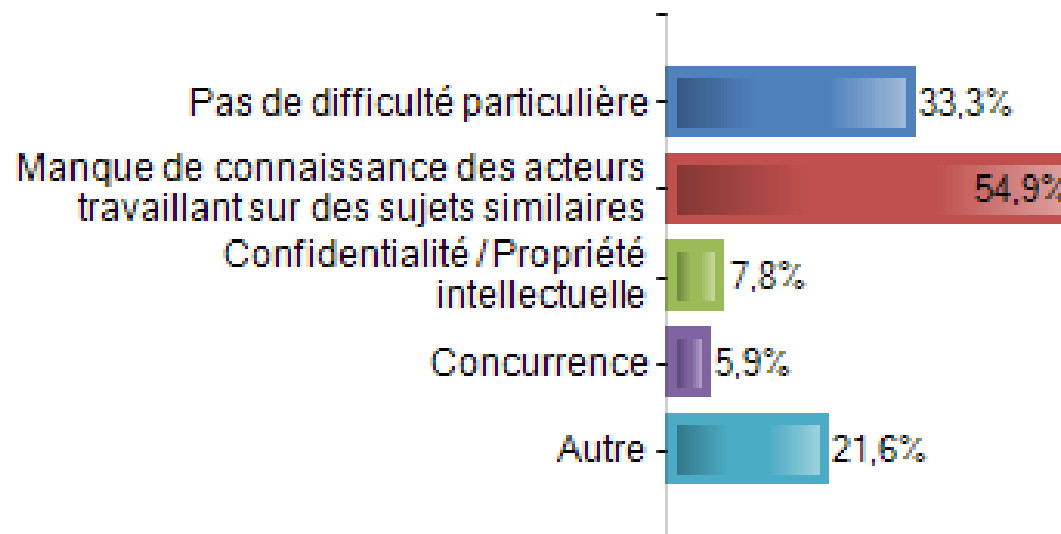
Déjà un ou des partenaires



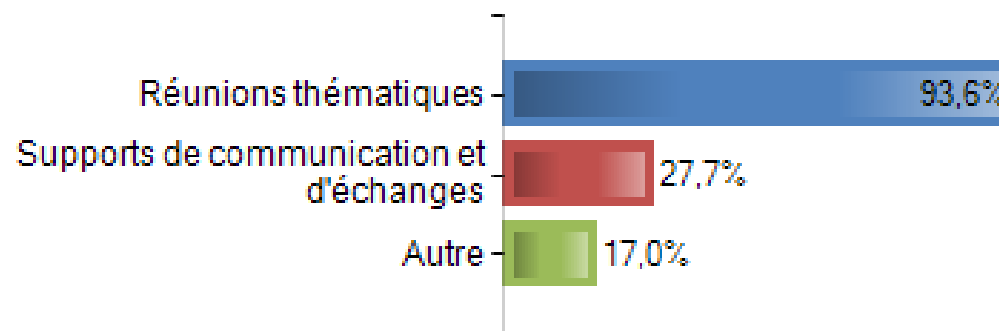
Recherche de partenaires



Difficultés rencontrées



Actions pour faciliter projets collaboratifs



Stratégie de Spécialisation Intelligente de l'Auvergne (S3)

- Domaine d'innovation stratégique n°2 :
« *Espaces agricoles durables* »
- « **La Fabrique** » pour **accélérer et mettre en œuvre les projets** innovants **porteurs** pour le territoire
 - Détection des projets collaboratifs structurants
 - Incubation et aide au montage des projets
 - Accompagnement du déploiement des projets
- **Mesure 16.1** du PDR : **FEADER** source de **financement** pour le projet (nécessité d'avoir un cofinanceur)



Calendrier prévisionnel des réunions thématiques 2016

Réunions thématiques	Dates prévisionnelles
« Valorisation locale des matières premières »	Mardi 1 ^{er} mars
« Elevage / prairie / bocage »	Mardi 8 mars
« Eau / sol »	Mardi 15 mars
« Climat / énergie »	Mardi 22 mars
« Forêt / bois »	Mardi 29 mars

Des invitations seront envoyées avec un lien pour s'inscrire



Calendrier prévisionnel des AAP 2016

AAP PEI	Date début	Date fin
« Emergence des G.O. du PEI » (M16.1)	1 ^{er} avril	31 mai
« Fonctionnement et mise en œuvre des projets des G.O. du PEI » (M16.1)	1 ^{er} avril	30 juin

AAP hors PEI	Date début	Date fin
« Valorisation locale des matières premières » (M16.2-M16.4)	1 ^{er} juin	14 octobre
« Actions d'adaptation ou d'atténuation des changements climatiques et de préservation de l'environnement » (M16.5-M16.6)	1 ^{er} juin	14 octobre
« Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois » (M16.7)	15 décembre	?
« Plans de gestion forestière collectifs ou d'instruments équivalents » (M16.8)	?	?



**Merci pour votre
attention**



AUVERGNE - Rhône-Alpes